

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : 20

Présents :
15 Titulaires
0 SuppléantPouvoirs :
4Votants :
19 Pour
0 Contre
0 AbstentionDate de la convocation :
21 Mars 2024**Délibération n°**
2024.03.25**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER**AVENANTS 1 MARCHE POUR L'EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS
COLLECTES DANS LA DECHETTERIE DE ST PAL DE CHALENCON
LOT 1, 2, 3, 4 ET 5**

Le SYMPTTOM a conclu un marché pour l'évacuation et le traitement des déchets dans la déchetterie de St Pal de Chalencon pour une durée de 20 mois. Tous les lots sont basés sur des prix unitaires.

Le Trésorier nous demande de définir un montant maximum de ce marché pour chaque lot comme le prévoit les nouvelles dispositions règlementaires :

- pour le lot 1 déchets verts avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 7 467.74 €HT
- pour le lot 2 bis encombrants avec l'entreprise MOULIN SAS des Villettes, le montant maximum du marché est fixé à 12 128.48 €HT
- pour le lot 3 bois avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 14 071.20 €HT
- pour le lot 4 cartons avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 3 921.67 €HT

- pour le lot 5 ferrailles avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à -2 194.40 €HT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 29/03/24 et a donné un avis favorable à l'adoption de ces avenants.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** ces avenants n°1 au marché pour l'évacuation et le traitement des déchets dans la déchetterie de St Pal de Chalencon, après avis favorable de la CAO, précisant que :
 - o pour le lot 1 déchets verts avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 7 467.74 €HT
 - o pour le lot 2 bis encombrants avec l'entreprise MOULIN SAS des Villettes, le montant maximum du marché est fixé à 12 128.48 €HT
 - o pour le lot 3 bois avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 14 071.20 €HT
 - o pour le lot 4 cartons avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 3 921.67 €HT
 - o pour le lot 5 ferrailles avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à -2 194.40 €HT
- **CHARGE** le Président de les signer
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET